



Les parcs nationaux et régionaux

Sommaire

LES PARCS NATIONAUX.....	3
1.1. FONCTIONNEMENT D'UN PARC NATIONAL.....	4
1.2. LE PARC NATIONAL DES PYRENEES.....	4
1.3. LE PARC NATIONAL DES ECRINS	4
1.4. LE PARC NATIONAL DES CEVENNES.....	5
1.5. LE PARC DE LA VANOISE	5
1.6. LE PARC NATIONAL DE PORT-CROS.....	5
1.7. LE PARC NATIONAL DE LA GUADELOUPE.....	6
1.8. LE PARC NATIONAL DU MERCANTOUR.....	6
LES PARCS NATURELS REGIONAUX.....	7
<i>Carte des Parcs Naturels Régionaux.....</i>	<i>7</i>
LES RESERVES NATURELLES	8
SOURCES.....	9

Les parcs nationaux

Au 1^{er} janvier 2007, la France comptait 7 parcs nationaux :

- le parc national des Ecrins
- le parc national du Mercantour
- le parc national des Cévennes
- le parc national des Pyrénées
- le parc national de la Vanoise
- le parc national de Port-Cros
- le parc national de Guadeloupe

Ces parcs ont pour but de protéger des territoires naturels extraordinaires en leur zone centrale, tout en favorisant le développement économique, social et culturel de leur zone périphérique. Les zones centrales sont généralement inhabitées ou peu peuplées.

L'ensemble de ces parcs couvrent moins de 1% du territoire français.

La fréquentation annuelle moyenne des sept parcs s'élève à environ 7 millions de visiteurs.

Situation géographique des différents parcs



1.1. Fonctionnement d'un parc national

Chaque parc national est administré par un Conseil d'Administration qui est constitué

- de représentants de l'Etat et des administrations
- des habitants du territoire
- des porte-parole des organisations et activités concernées tels que les chasseurs, forestiers, naturalistes, scientifiques, agriculteurs,...

Ce Conseil fixe les objectifs en accord avec un comité de scientifiques, vote les budgets et contrôle l'action de l'équipe dirigeante.

1.2. Le parc national des Pyrénées

Le parc national des Pyrénées a été créé en 1967. Il est constitué d'une zone centrale de 45.705 hectares pratiquement inhabitée et d'une zone périphérique de 206.352 hectares comprenant environ 40.000 habitants. Situé la plupart du temps au-delà de 1000 m d'altitude, le parc abrite de nombreux lacs et cascades ; les paysages y sont variés.

Les Pyrénées comptent 75 des 107 espèces de mammifères présentes en France.

Le parc sert de refuge pour plusieurs espèces menacées notamment par la chasse et la multiplication des routes. En particulier, il s'agit du dernier endroit en France où subsiste l'**ours brun**. Il ne reste qu'une poignée d'individus et la survie de cette espèce dans les Pyrénées est sérieusement compromise. En effet, l'ours provoque des dégâts aux troupeaux des bergers. Ces derniers sont donc opposés à la réintroduction de l'ours dans la région.

Parmi les espèces protégées, on peut citer l'**isard** dont les effectifs progressent depuis plusieurs années. Le surprenant animal appelé **desman**, ressemblant à une taupe avec des pattes palmées, se rencontre exclusivement dans les Pyrénées et au nord-ouest de l'Espagne. C'est un insectivore qui vit essentiellement au bord des rivières jusqu'à 2200 mètres d'altitude. Les Pyrénées abritent les derniers couples présents naturellement en France de **gypaète barbu** qui est un rapace charognard.

Les Pyrénées possèdent plusieurs dizaines d'espèces de fleurs endémiques c'est-à-dire que *l'on ne trouve nulle part ailleurs* telles que l'**androsace ciliée** ou l'**hélianthème des Pyrénées**.

La vie pastorale est encore très présente dans le parc. L'élevage avec transhumance est pratiqué et les bergers produisent le **fromage de brebis des Pyrénées**.

1.3. Le parc national des Ecrins

Le parc national des Ecrins, créé en 1973, comprend une zone centrale de 91.800 hectares contre environ 180.000 pour la zone périphérique. Des glaciers, des alpages et des forêts s'échelonnent entre 800 et 4102 mètres d'altitude. Le parc compte 1800 espèces végétales dont 40 rares ou en voie d'extinction et 35 endémiques. 210 espèces d'oiseaux et

64 mammifères sont présents. Et au total ce sont 320 espèces de vertébrés qui sont répertoriées. La conservation de la biodiversité est l'une des missions majeures du parc.

La connaissance acquise sur le terrain par les gardes moniteurs permet de mieux connaître la faune sauvage de cette région et ainsi de mieux la protéger.

En particulier les populations de **chamois** ont progressé. D'autres espèces protégées restent encore rares comme le **tétra lyre** et la **chouette de Tengmalm**.

68 gîtes d'étapes et 42 refuges permettent d'accueillir les touristes : randonneurs, alpinistes ou simples curieux.

1.4. Le parc national des Cévennes

Le parc des Cévennes fut créé officiellement en 1970. C'est le seul Parc national français implanté en moyenne montagne. Il est donc plus peuplé en son centre que les autres parcs. Son rôle est de préserver l'équilibre qui s'est construit entre les activités agricoles et pastorales des hommes de cette région depuis des siècles et la nature. Le parc a été classé « Réserve mondiale de biosphère » par l'UNESCO en 1985. Grâce à la diversité de ses climats (océanique, continentale, méditerranéen), de ses sols (granitique, calcaire, schisteux) et de l'altitude comprise entre 378 et 1699 mètres, la flore y est très riche avec pas moins de 2250 espèces présentes. Les habitats sont également très diversifiés avec la présence de forêts, de landes, de steppes, de zones humides ou sèches. Ceci permet la présence d'une faune riche et variée. Pour preuve, 45% des espèces françaises de vertébrés sont présentes sur ce petit territoire qui représente seulement 0.6% du territoire national.

Les rapaces sont bien représentés tout comme les cervidés. Plusieurs réintroductions d'espèces menacées ont été réussies comme celle du **vautour fauve**, du **castor** ou encore du **grand-tétras**. Une recolonisation naturelle de certaines espèces plutôt rares comme la **loutre** ou la **grenouille rousse** a même été constatée.

1.5. Le parc de la Vanoise

Le Parc National de la Vanoise est le premier Parc national français. La disparition du bouquetin dans le massif de la Vanoise est une des raisons de la création du Parc national de la Vanoise le 6 juillet 1963. Il s'agit du premier parc national français. Une frontière commune avec le Parc national italien du Grand Paradis permet à ces deux parcs de constituer l'espace protégé le plus étendue d'Europe occidentale.

1.6. Le parc national de Port-Cros

Le Parc national de Port-Cros est le premier parc marin européen. Il comprend 700 ha de terres émergées et 1288 ha de surfaces marines. Il est constitué de plusieurs îles de Méditerranée à savoir l'île de Port-Cros, l'île de Bagaud et les îlots de la Gabinière et du Rascas ainsi qu'un périmètre marin de 600 mètres de large.

1.7. Le parc national de la Guadeloupe

De création récente (1989), le parc s'étend sur 17.380 ha en zone centrale et 16.200 ha en zone périphérique. Il abrite une faune peu nombreuse en raison d'une pratique ancienne et excessive de la chasse et de la relative jeunesse du territoire. Le parc est surtout un condensé de monde tropical avec des milieux naturels très diversifiés. En particulier, la forêt guadeloupéenne se décompose en trois types de forêts :

- la *forêt mésophile* recevant entre 1,80 et 3 mètres d'eau par an et qui s'étend jusqu'à 500 mètres d'altitude. Elle se caractérise par la présence de l'acajou rouge, de l'acajou blanc, du courbaril ou du bois de rose.
- la *forêt humide* est majoritaire sur l'ensemble du parc. Elle reçoit de nombreuses pluies et s'étage entre 300 et 1000 mètres. La végétation est luxuriante.
- La *forêt des nuages* commencent à partir de 1000 mètres. La végétation est moins dense à cause de la quasi omniprésence des nuages (300 jours par an), de l'excès d'humidité et des vents violents.

Les zones de mangrove – forêt littoral inondée en permanence ou à certaines périodes par de l'eau douce ou salée – recouvrent 8.000 hectares. Les **palétuviers** caractérisent la mangrove.

1.8. Le parc national du Mercantour

Le Parc national du Mercantour a été créé le 18 août 1979 principalement pour préserver la biodiversité, les paysages et l'intérêt culturel de cette région. Des climats diversifiés ainsi que des montagnes élevées à proximité de la mer ont entraîné une grande variété de milieux naturels. Ainsi de nombreux animaux et plantes ont trouvé refuge dans la zone du parc. 197 espèces de vertébrés ont été répertoriés dont 53 sont menacées. Mais la grande richesse du parc tient en partie à la cohabitation d'espèces animales du Grand Nord (Lagopède alpin) avec celles des bords de la Méditerranée (lézard vert) et d'Asie (marmottes). Autre preuve de la richesse naturelle de ce parc: 2000 espèces végétales ornent ces terres sur les quelques 4200 connues en France. 220 sont très rares et 40 n'existent que dans le Mercantour.

Remarque: Deux parcs nationaux supplémentaires ont été créés au cours de l'année 2007 à savoir les parcs nationaux de Guyane et de la Réunion.

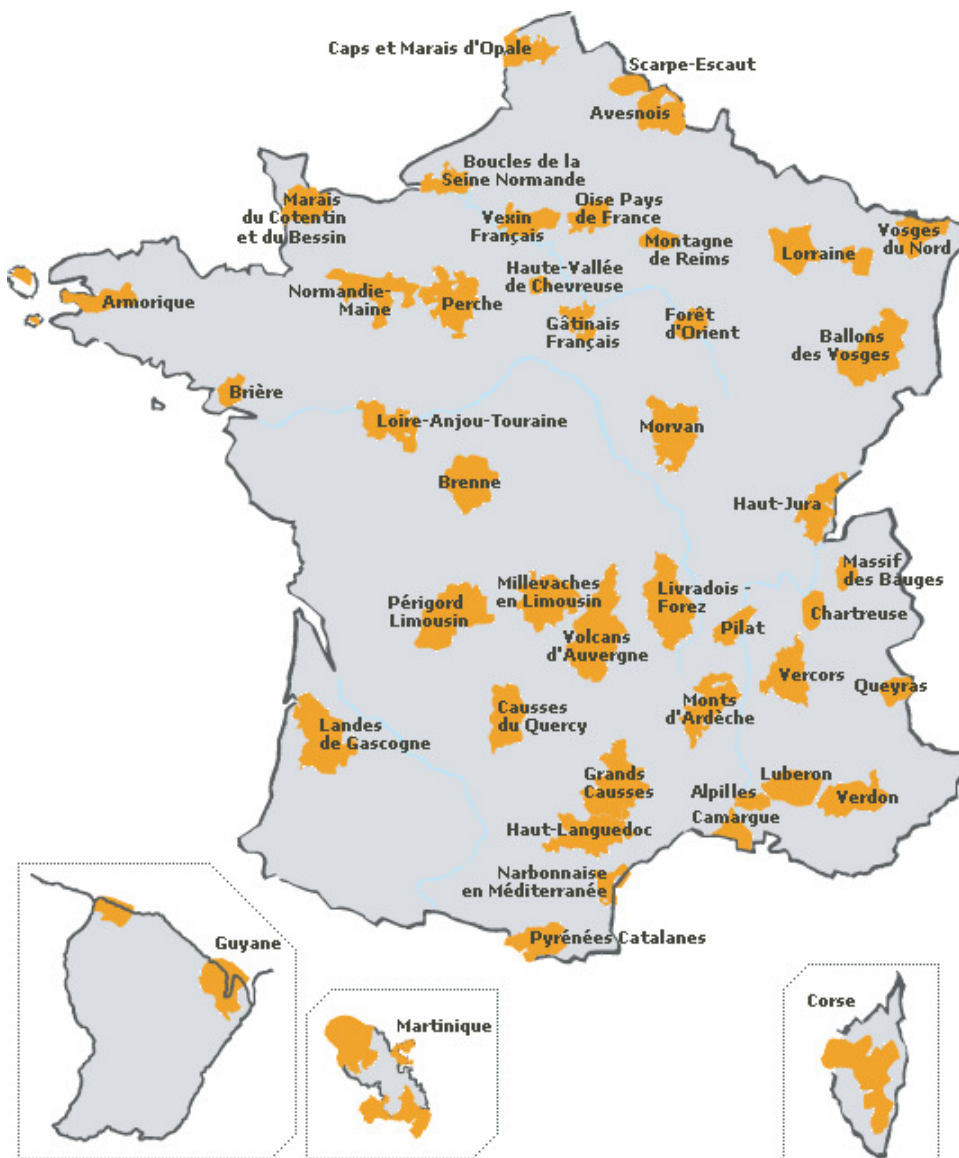
Les parcs naturels régionaux

Le Ministère de l'Environnement peut classer un territoire en Parc Naturel Régional. Ce concept est né en 1967 à la suite d'un partenariat entre les collectivités locales et l'Etat dans le but de :

- protéger un patrimoine local,
- aider au développement économique, social, culturel d'un territoire,
- permettre l'accueil, l'information et l'éducation du public,
- soutenir des programmes de recherches

Chaque parc a pour objet d'assurer durablement la protection, la gestion et le développement harmonieux de son territoire. On compte 45 parcs régionaux en 2007.

Carte des Parcs Naturels Régionaux



Les réserves naturelles

Les réserves naturelles ont pour but de préserver des milieux naturels fragiles, rares ou menacés de haute valeur écologique et scientifique. Elles jouent également un rôle dans l'initiation de la population à l'écologie. La gestion des réserves est confiée pour plus de la moitié à des associations de protection de la nature, ensuite à des établissements publics (parcs nationaux, Office National des Forêts,...) ou à des collectivités locales (communes,...). Un plan de gestion, rédigé par l'organisme de la réserve pour cinq ans, prévoit les objectifs et les moyens à mettre en œuvre sur le terrain afin d'entretenir ou de restaurer les milieux. On distingue les réserves naturelles nationales (au nombre de 148) et les réserves naturelles de Corse (au nombre de 6). La France compte environ 310 réserves naturelles.

Les parcs nationaux, réserves naturelles et arrêtés de protection de biotope



Note : cartographie non disponible pour les DOM.

Source : MNHN (SPN), 31 décembre 2003.

Sources

Liens URL

- Parcs nationaux : www.parcsnationaux-fr.com (cartes)
- Parc national des Ecrins : www.les-ecrins-parcs-national.fr
- Parc national du Mercantour : www.parc-mercantour.fr
- Parc national des Cévennes : www.cevennes-parcnational.fr
- Parc national des Pyrénées : www.parc-pyrenees.com
- Parc national de la Vanoise : www.vanoise.com
- Parc national de Port-Cros : www.portcrosparcnational.fr
- Parc national de Guadeloupe : www.guadeloupe-parcnational.com
- Parcs naturels régionaux : www.parc-naturels.tm.fr
- Institut Français de l'Environnement : www.ifen.fr (carte des réserves naturelles)